



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BENALET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-084	Technique Dénomination d'une portion de la Route Départementale n°18 – Route de Rognes à Saint Cannat
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service Urbanisme révisait régulièrement la mise à jour des adresses postales, par l'attribution de numéros de voirie mais émettait également des numéros de voies de desserte.

Une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'extension d'une habitation située sur la Commune de Saint-Cannat et dont l'accès se fait par la parcelle cadastrée Section CI n°70, constitutive de l'unité foncière et située sur la Commune de Lambesc a été déposée.

Le portail et la boîte aux lettres de la propriété seront implantés sur cette même parcelle, en bordure de la RD18.

Afin de pouvoir attribuer une adresse postale à la propriété et en accord avec la Commune de Saint-Cannat, il est proposé de dénommer cette portion de Route Départementale : « Route de Rognes à Saint-Cannat ».

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

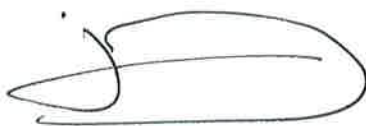
- **DECIDE** que l'appellation du tronçon de la Route Départementale n°18 matérialisé sur le plan annexé à la présente délibération est désormais : « Route de Rognes à Saint-Cannat »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_084-DE



Route de Rognes à Saint Cannat



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_084-DE